

## La FISF, mode d'emploi ... (par Daniel Fort)

La plupart des licenciés savent que notre fédération appartient à la Fédération Internationale de Scrabble Francophone (FISF) mais bien peu connaissent précisément son fonctionnement et ses champs de compétence.

Certains s'interrogent sur la place et le rôle de la Fédération Française de Scrabble (FFSc) au sein de la FISF et jugent son poids insuffisant dans les décisions internationales, au regard de son poids réel en termes d'effectifs (la FFSc représente environ 80% des licenciés de la FISF).

Le document qui suit n'a pas vocation à être exhaustif ou à rentrer dans des détails trop techniques ou statutaires. Il a l'objectif plus modeste de donner une idée de l'organigramme de la FISF et de son fonctionnement et, en corollaire, de la place de la FFSc au sein de cette structure.

La FISF, association à but non lucratif, s'articule autour de 3 organes :

- un **conseil d'administration** porteur d'un projet et s'efforçant de représenter toutes les fédérations.
  - des **commissions techniques** pourvues d'un rôle de réflexion, de proposition et de mise en application des projets retenus.
  - un **comité directeur** formé des administrateurs, des présidents de commissions techniques ainsi que des présidents (ou de leur représentant mandaté) des fédérations affiliées à la FISF.
- (source : <http://www.fisf.net>)

Le **Conseil d'Administration** est élu pour 3 ans (la prochaine élection aura lieu en août 2011, à Montreux). Il est actuellement composé de 6 membres, issus des fédérations fondatrices (il doit y avoir au moins un membre de chaque fédération fondatrice – Belgique, France, Québec, Suisse - dans la composition du CA) : 1 représentant de la Belgique (André Dejet, Secrétaire Général), 1 représentant de la France (Antonin Michel, Secrétaire Promotionnel), 2 représentantes du Québec (Michèle Gingras, Vice-Présidente, et Françoise Marsigny, Coordinatrice des Commissions), 1 représentant de la Suisse (Daniel Kissling, Trésorier) et un Président suisse mais ne représentant aucune fédération en particulier (Patrice Jeanneret).

Le Conseil d'Administration gère la vie courante de l'association et sa trésorerie, impulse la politique de la FISF, convoque les Comités Directeurs et l'Assemblée Générale annuelle, supervise le travail des Commissions, étudie l'admission des nouveaux membres, favorise la structuration des fédérations francophones émergentes, etc.

Il se réunit actuellement au moins 3 fois par an, 2 fois dans le cadre de festivals du Grand Chelem International et lors des Championnats du Monde (préparation de l'Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration s'appuie sur des **Commissions Techniques** qui sont actuellement au nombre de 6 :

- la **Commission du Règlement** présidée par Jacques Plante (Québec)
- la **Commission du Classement et des Tournois**, présidée par Louis Eggermont (Belgique)
- la **Commission des Publications**, présidée par Luc Maurin (France) qui abrite, entre autres, le **Comité de Rédaction de l'ODS**, présidé par Florian Lévy (France)
- la **Commission des Jeunes et du Scrabble Scolaire**, présidée par Thierry Milon (France)
- la **Commission du Scrabble Classique**, présidée par Hervé Bohbot (France)
- la **Commission Promotion**, présidée par Serge Delhom (France)

Hormis le (la) Président(e), chaque commission comporte au moins un membre français, parfois 2 (c'est le maximum autorisé). Chaque fédération fondatrice est représentée dans chaque commission.

Les intitulés des commissions indiquent leur champ de compétences. Certains dossiers peuvent nécessiter un travail transversal entre plusieurs commissions.

Les commissions se réunissent régulièrement, dans le cadre des festivals du Grand Chelem International et des Championnats du Monde.

Le **Comité Directeur** est composé des membres du CA, des représentant(e)s des fédérations membres effectifs (au moins 250 licenciés), des président(e)s des commissions techniques et du coordonnateur du Bureau Afrique. Dans la pratique, le Comité Directeur se réunit ordinairement 2 fois par an, dans le cadre de festivals du Grand Chelem International, et se compose actuellement de 18 membres, dont 6 français (le membre du CA, 4 présidents de commission et le Président de la FFSc).

Le Comité Directeur joue un rôle important vis-à-vis des Commissions Techniques (élection de leurs président(e)s, définition de certains travaux, vote sur les propositions présentées, etc), il prépare l'organisation des Championnats du Monde, il décide de l'élaboration de toute nouvelle publication, il favorise les liens entre les fédérations nationales, il prend toute décision visant au développement du jeu de Scrabble en français, etc.

Le Comité Directeur prend de nombreuses décisions par vote (chaque membre ayant une voix) qui ont un impact direct sur le fonctionnement des fédérations réunies au sein de la FISF.

Principaux **champs de compétence** où les choix et décisions de la FISF s'imposent aux fédérations nationales :

- les règlements du jeu et de l'arbitrage (Duplicate et Classique)
- les règlements des compétitions internationales (Simultanés Mondiaux, Coupes et Étapes du Grand Chelem, Championnats du Monde, Défis Mondiaux, Interclubs Européens, ...)
- le règlement du classement international
- le dictionnaire de référence : l'Officiel du Scrabble.

Comme on peut le constater, la FFSc est bien présente dans les différentes structures de la FISF, en particulier dans les Commissions Techniques dont elle détient 4 présidences sur 6, et joue donc pleinement son rôle dans le fonctionnement de la FISF. Néanmoins, sa capacité de vote n'est pas proportionnelle au poids de ses effectifs et n'est nulle part prépondérante. Ce constat n'est pas spécifique à la France et vaut pour toutes les fédérations nationales. Si l'on veut bien y réfléchir avec une certaine objectivité, cette situation est logique dans une structure qui a vocation à donner sa place à chacune de ses composantes et en particulier aux plus importantes, c'est-à-dire à chacune de ses fédérations fondatrices.